

# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Mise à jour le 13 mars 2020 à 16h20.

## **J'ai perdu mon identifiant pour me connecter à l'ENT. Comment puis-je le récupérer ?**

En contactant au 01.69.20.31.21 le service de vie scolaire qui vérifiera dans un premier temps votre identité (nom, prénom, numéro de téléphone, date de naissance de votre enfant scolarisé au collège) puis vous communiquera votre identifiant.

## **J'ai perdu mon mot de passe pour me connecter à l'ENT. Comment puis-je le récupérer ?**

En vous connectant sur l'ENT avec votre identifiant, vous pouvez cliquer sur le lien « mot de passe oublié ? » qui vous permet de réinitialiser votre mot de passe. Vous recevez un mail sur votre adresse électronique personnelle.

En contactant au 01.69.20.31.21 le service de vie scolaire qui vérifiera dans un premier temps votre identité (nom, prénom, numéro de téléphone, date de naissance de votre enfant scolarisé au collège), puis vous communiquera votre mot de passe si vous ne vous êtes jamais connecté.

## **Mon enfant mange à la cantine. Est-ce que le service de demi-pension est ouvert ?**

Non, le collège n'accueille pas d'élève à la cantine pendant la durée de la fermeture de l'établissement.

## **Est-ce que je vais être remboursé(e) des repas non pris pendant cette période ?**

Oui, le collège vous remboursera les repas qui n'ont pas été pris pendant la durée de la fermeture du collège.

## **Est-ce que les épreuves du DNB sont annulées ou reportées ?**

NON. Les épreuves écrites du DNB sont pour l'instant maintenues les 29 et 30 juin 2020. L'épreuve orale du DNB est maintenue le 17 juin 2020.

## **Quand le collège va-t-il rouvrir ?**

A ce jour, nous ne connaissons pas la date de réouverture du collège. Une information régulière sur l'évolution de la situation vous sera communiquée dans la messagerie de l'ENT.

## **A quelle heure le standard téléphonique peut-il prendre mon appel ?**

L'accueil téléphonique est ouvert de 9h à 13h et de 14h à 17h.

## **Je n'ai pas d'ordinateur ou d'accès internet à mon domicile. Comment mon enfant peut-il continuer à travailler ?**

Les modalités de continuité des apprentissages pour les élèves qui n'ont pas d'accès à l'internet se feront avec des supports papier, qui seront mis à leur disposition à l'accueil du collège, sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, vous contacterez le service de la vie scolaire au 0169.20.31.21. La mise à disposition des supports débutera mercredi 18 mars 2020.